

**RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION****1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT**

Nom du produit : #1 Gray  
Code du produit : Non disponible

**1.2. UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES**

Utilisation de la substance/mélange : Essais non destructifs.

**1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Fabricant	Distributeur
Magnaflux 155 Harlem Ave. Glenview, IL 60025 - USA T: 847-657-5300	

**1.4. NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE**

Numéro d'urgence : CHEMTREC 800-424-9300

**RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE****Classification GHS**

Non classé

**2.2. ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE****Étiquetage GHS**

Étiquetage non applicable

**2.3. AUTRES DANGERS**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**2.4. TOXICITÉ AIGUË INCONNUE (GHS)**

Non applicable

**RUBRIQUE 3: COMPOSITION/ INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS****3.1. SUBSTANCE**

Non applicable.

**3.2. MÉLANGE**

Nom	Identificateur de produit	%
Fer	(n° CAS) 7439-89-6	90.8
Titane (dioxyde de)	(n° CAS) 13463-67-7	8.7

**RUBRIQUE 4: PREMIERS SOINS****4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS**

Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Si l'irritation se produit, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si une irritation cutanée se persiste, consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

Premiers soins après ingestion : Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

**4.2. PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS**

Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec un rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

#### 4.3. INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

### RUBRIQUE 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

#### 5.1. MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone. Poudre chimique sèche. Mousse résistant à l'alcool.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau.

#### 5.2. DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Danger d'incendie	: Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone, oxydes de métaux, hydrocarbures. Si manipulée de façon non indiquée, entreposé et/ou exposé à une source d'ignition, cette matière peut brûler.
-------------------	--

#### 5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

Protection en cas d'incendie	: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).
------------------------------	--

### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

#### 6.1. PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Mesures générales	: Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Éloigner le personnel non autorisé du déversement.
-------------------	--

#### 6.2. MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Pour la rétention	: Contenir le déversement puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Réduire au minimum le dégagement de poussière. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.
Procédés de nettoyage	: Récupérer la substance déversée avec un aspirateur ou un autre moyen et la placer ensuite dans un conteneur de récupération. Ventiler la zone. En cas de fuite ou de déversement, rincer à fond la zone avec de l'eau.

#### 6.3. RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS

Voir la section 8 pour des conseils supplémentaires sur l'équipement de protection, et la section 13 pour plus de conseils sur l'élimination.

### RUBRIQUE 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

#### 7.1. PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Éviter de générer de la poussière. La tenue des lieux propre est un important facteur pour empêcher l'accumulation de la poussière. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Mesures d'hygiène	: Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

#### 7.2. CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

Conditions de stockage	: Conserver hors de la portée des enfants. Éviter toute formation de poussière. Le récipient doit être tenu hermétiquement fermé et entreposé dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir au frais.
------------------------	--

#### 7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Fer (7439-89-6)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup> /8h (comme l'oxyde de fer; poussière et fumées)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> /8h (comme l'oxyde de fer; fumées)
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup> /10h (comme l'oxyde de fer; poussière et fumées)
Titane (dioxyde de) (13463-67-7)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	15 mg/m <sup>3</sup> (poussières totales)
USA - IDLH	US IDLH (mg/m <sup>3</sup> )	5000 mg/m <sup>3</sup>

### 8.2. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Contrôles techniques appropriés	: Aérer/ventiler les lieux pour maintenir l'exposition aux poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc, sous les limites permises.
Protection des mains	: Porter des gants appropriés.
Protection oculaire	: Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Maintenir les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté.
Autres informations	: Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre
Couleur	: Gris
Odeur	: Inodore
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 190 lb/ft <sup>3</sup>
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible  
 Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

## 9.2. AUTRES INFORMATIONS

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. RÉACTIVITÉ

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2. STABILITÉ CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales d'entreposage.

### 10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. CONDITIONS À ÉVITER

Chaleur. Matériaux incompatibles.

### 10.5. MATIÈRES INCOMPATIBLES

Acides. Matières oxydantes.

### 10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone, oxydes de métaux, hydrocarbures.

## RUBRIQUE 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### 11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : Non classé.

#1 Gray	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (Estimation de la toxicité aiguë calculée)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Estimation de la toxicité aiguë calculée)
CL50 inhalation rat	> 5 mg/l/4h (Estimation de la toxicité aiguë calculée)

Fer (7439-89-6)	
DL50 orale rat	7500 mg/kg

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 6.8 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
 Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
 Mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
 Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérigène pour l'homme

Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
 Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
 Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires.  
 Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

Symptômes/lésions après contact oculaire	: Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

## RUBRIQUE 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### 12.1. TOXICITÉ

Ecologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

#1 Gray	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

### 12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

#1 Gray	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

### 12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.5. AUTRES EFFETS NÉFASTES

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit.

## RUBRIQUE 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

### 13.1. MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Recommandations pour l'élimination des déchets : Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences du DOT/TMD/IATA/IMDG

DOT (vrac)	: Non réglementé pour le transport
DOT (non-vrac)	: Non réglementé pour le transport
TMD	: Non réglementé pour le transport
IATA	: Non réglementé pour le transport
IMDG	: Non réglementé pour le transport

### INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.  
 Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

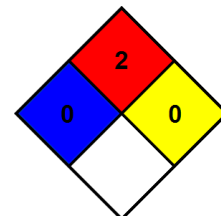
## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES

Tous les composants de ce produit sont inscrits à ou exclus de l'inventaire de Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis.

Tous les composants de ce produit sont inscrits aux ou exclus des inventaires canadiens de la LIS (Liste Intérieure des Substances) et la LES (Liste Extérieure des Substances).

Danger pour la santé NFPA	: 0
Danger d'incendie NFPA	: 2
Réactivité NFPA	: 0



**15.2. RÉGLEMENTATIONS DES ETATS - USA****#1 Gray**

Réglementations nationales ou locales

Ce produit ne contient aucun produit chimique connu dans l'état de Californie pour provoquer des cancers, des anomalies congénitales ou tout autre dommage au niveau de l'appareil reproducteur.

**RUBRIQUE 16: AUTRES RENSEIGNEMENTS**

Date d'émission : 08/02/2016

Date de révision : 07/12/2021

Autres informations : Aucun(e).

*Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.*